



Pasquier Grenier a.s.b.l.
www.fpg.be

Mesdames et Messieurs les membres
du collège communal de la Ville de
Tournai
Cour d'honneur de l'hôtel de ville
Rue St-Martin 52
7500 Tournai

Tournai, le 08 juillet 2016

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Madame la Présidente du CPAS,

Concerne : Démolition de la maison Empire, place de Lille, N°23

A la suite de la démolition, intervenue le 19 février dernier, de la façade de l'immeuble jouxtant l'ancienne église Sainte-Marguerite (auparavant librairie Lenglez), Pasquier Grenier asbl, son président et ses administrateurs, tiennent à réagir de manière ferme.

La démolition de cette façade de style Empire, sous prétexte de mise en sécurité du site, est extrêmement regrettable et ce d'autant plus que le chantier de rénovation prévoyait de la conserver, en vue de sa « restauration et de sa restitution dans son esprit initial », comme on a pu le lire et l'entendre dans la presse écrite et audio- visuelle. La Ville avait, quant à elle, demandé la préservation de cette façade, ainsi que la CCATM.

Dans un tel processus, proclamé publiquement, de conserver les éléments patrimoniaux en place, il est d'usage d'étaçonner solidement la façade, fragilisée après la démolition du reste du bâtiment, notamment en murant les fenêtres et par des étaçons appropriés soutenant la façade sur ses deux côtés : pratique couramment adoptée sur tout chantier où se manifeste une réelle volonté de préserver le patrimoine.

Tel fut le cas récemment à la rue Saint Piat, pour un bâtiment attribué à l'architecte Guillaume Hersecap : une firme spécialisée a été chargée d'assurer la conservation de la façade de style, tout en veillant à une sécurité maximale du site pendant les travaux.

Force est ici de constater qu'absolument rien n'a été réalisé en ce sens à la place de Lille. Sous prétexte de vents violents annoncés pour le week-end du 20 février, la façade fut jetée bas le 19 février et ce, en exécution de l'ordonnance de la Ville et du Bourgmestre ff, chargé de la sécurité publique, afin d'éviter tout risque d'effondrement.

Or, dès le début du mois de février 2016, la façade s'était vue amputée de son étage supérieur de plus d'un mètre de hauteur pourvu d'une corniche-frise moulurée (au-dessus de la verrière en demi-lune). La démolition de cette corniche-frise qui était solidement ancrée dans la



Pasquier Grenier a.s.b.l.
www.fpg.be

façade du bâtiment voisin rénové (de gauche), a désolidarisé de celle-ci, l'ensemble de la façade Empire, la connexion et l'imbrication des deux façades étant ainsi interrompues.

Ces interventions et l'absence d'étaieonnement solide, combinées à la destruction du bâtiment arrière et du restaurant mitoyen « Le Méchoui » ont eu pour résultat de fragiliser la façade et témoignent à tout le moins de l'absence de mise en place sur le chantier de toutes les mesures qui devaient permettre de respecter le permis d'urbanisme à savoir le maintien de la façade Empire.

Pour Pasquier Grenier, cette manière d'amener la destruction d'un élément patrimonial par négligence crée un précédent, avec le risque d'une généralisation de ce procédé, de la part d'entrepreneurs et architectes voulant faciliter et accélérer leurs chantiers de rénovation-reconstruction. Il est en effet plus aisé de reconstruire (à l'identique ?) une façade que de la préserver dans son intégralité. Pasquier Grenier s'insurge contre cette pratique, la dénonce fermement et demande aux autorités communales de veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques de conduite de ce type de chantier pour éviter cette même dérive à l'avenir.

Pasquier Grenier demande instamment que cette façade Empire soit reconstruite à l'identique sur base de l'iconographie ancienne disponible, et que le maître d'ouvrage ne tire prétexte de la reconstruction de la façade pour y apporter des modifications (par exemple la taille ou la forme des ouvertures), sauf à restituer d'avantage son décor néo-classique d'origine.

Je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Benjamin BROTCORNE
Président

Béatrice PENNANT
Administrateur

Michel-Amand JACQUES
Administrateur